



# SNUDI-FO 69

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON  
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18  
e-mail : [fo.snudi69@gmail.com](mailto:fo.snudi69@gmail.com) site : <http://snudifo69.com>

Le SNUDI-FO du Rhône a été reçu en audience le lundi 13 octobre afin de porter les revendications sur les dossiers brûlants de cette rentrée !

**Plus de 1000 élèves en attente de places  
en établissements médico-sociaux et ULIS du Rhône  
Un PIAL sur 2 en déficit d'AESH !**

**Rien d'étonnant à ce que la situation explose dans les écoles et établissements !**

Le SNUDI FO a enfin obtenu le nombre d'élèves en attente de place en Etablissement Médico-social dans le Rhône en cette rentrée 2025 !

- 455 élèves du 1<sup>er</sup> degré
- 303 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré

Soit un total de 758 élèves qui ne peuvent pas bénéficier de structures adaptées à leur handicap !

A cela s'ajoutent 251 élèves en attente de place en ULIS !

En définitive, plus de 1000 élèves se retrouvent en milieu ordinaire, avec un environnement totalement inadapté à leurs situations !

Le SNUDI FO a dénoncé le manque d'AESH dans bon nombre de PIAL !

L'IA ne peut nier cette situation de manque, 1 PIAL sur 2 seraient en déficit d'AESH, même s'il se cache derrière le fait que les services seraient dans l'incapacité de quantifier leur nombre exact !

Selon lui, et malgré une dotation supplémentaire de 27 postes d'AESH en mai 25 il y a plusieurs causes à cela :

- **Plus de 220 AESH ont démissionné avant la rentrée scolaire 2025...**rien d' »étonnant à cela au regard des conditions de travail très dégradées !
- La faible rémunération qui est servie à ces personnels (il rejette donc la responsabilité sur le ministère)
- Une politique de notification de la MDMPH qui ne semble pas être dans la « moyenne nationale ». En effet, selon lui, **dans le Rhône, 50% des notifications d'aide humaine sont individualisées, et 50% mutualisées, contre 35% d'individualisées et 65% de mutualisées nationalement.** Selon lui, les parents d'élèves dans le Rhône seraient plus favorables à des notifications individualisées ....Comment s'étonner de cela quand on sait que les notifications mutualisées signifient 0 heure d'accompagnement !

-

Force est de constater que depuis la mise en place des PIAL, la situation n'a jamais été aussi critique et même les notifications individualisées ne sont pas respectées ! Et même si 16,1

moyens supplémentaires d'AESH ont été octroyés par le Rectorat, ils ne devraient servir qu'à couvrir des heures d'accompagnement sur temps de cantine !

L'inspecteur d'académie explique que le **nombre d'élèves notifiés** ne cesse d'augmenter.

Il indique que :

- **9621** élèves en 2025 contre 8675 élèves du 1<sup>er</sup> degré ont été notifiés en 2024, (sur environ 145 000 élèves)
- **10627** élèves en 2025, 9101 élèves dans le 2<sup>nd</sup> degré ont été notifiés en 2024

**Soit une augmentation de 14% du nombre d'élèves notifiés en l'espace d'un an.**

Il indique vouloir dialoguer avec la MDMPH sur cette question de notification !

Rien d'étonnant à cela puisque les PAS prévient que l'éducation nationale évalue les besoins en aide humaine et ait son mot à dire quant aux notifications !

Autrement dit il confirme ce que la FNEC FP FO dénonce, les PAS seront un moyen de réduire les notifications ! Et plus que jamais, les personnels dans les écoles et les établissements devront être leur propre recours face aux difficultés !

### **Manque de PSYEN et démantèlement des RASED Toujours moins de moyens pour les élèves à besoins particuliers !**

Le SNUDI FO a dénoncé le manque de PSYEN dans le département du Rhône, ce qui met péril le fonctionnement des RASED, et réduit le rôle des PSYEN à faire des bilans et participer à des Equipes éducatives et ESS.

**24 postes de PSYEN sont restés vacants** après les opérations de mutations 2025. Seuls 11 ETP de PSYEN contractuels ont été attribués au Rhône pour faire face à cette situation ! Ainsi la plupart des postes de titulaires sont occupés par des PSYEN contractuels à mi-temps ! Des RASED sont toujours en attente de PSYEN comme à St Fons !

Le SNUDI FO a fait part de son étonnement : comment se fait-il qu'il n'y ait pas assez de moyens financiers pour des contractuels PSYEN alors que 24 postes de PSYEN titulaires ne sont pas pourvus.

L'inspecteur d'académie explique que le BOP (budget dédié) des titulaires ne peut être utilisé pour financer le recrutement de contractuels. Ces moyens ont été réutilisés par le rectorat pour financer la réforme des groupes de niveaux en collège ! ainsi cette contreréforme est en partie financée par le manque de PSYEN !

**A cela se rajoutent 20 postes de RASED** restés sans affectation qui ont été gelés par l'inspecteur d'académie !

Le SNUDI FO a interpellé l'inspecteur d'académie sur ce démantèlement des RASED qui ne dit pas son nom ! Dans certaines circonscriptions il n'y a plus d'antennes, et les RASED sont quasi exclusivement en rôle de ressources pour les situations d'inclusions explosives ! les PAS avant l'heure !

L'inspecteur d'académie répond que ces vacances de postes sont liées au fait que le vivier des enseignants titulaires du CAPPEI n'était pas suffisant !

Le SNUDI FO a pointé plusieurs raisons à cette situation :

- Plusieurs PE qui ont souhaité s'engager dans la formation CAPPEI ont été recalés avant même de passer l'entretien de candidature
- De trop nombreux stagiaires CAPPEI RASED ont échoué à l'examen après passage devant un jury particulièrement intransigeant et ce depuis des années
- Enfin, le syndicat a soulevé le problème du défraiement des frais de déplacements pour les personnels RASED. En effet les personnels RASED sont défrayés à un taux de 0.41€ du Km, ce qui est bien inférieur aux ISSR ou aux tarris du privé (0.63€ / km). En plus de cela, ces indemnités de déplacements sont versées avec un décalage dans le temps très important. Ainsi les RASED doivent avancer des centaines d'euros pour pouvoir travailler !

La secrétaire générale a rétorqué sur ce dernier point que le taux de remboursement était lié au statut !

Pas de réponse ni d'explication sur le nombre de départs en formation CAPPEI. Tout semble être de la responsabilité des personnels ou du ministère !

**L'inspecteur d'académie confirme sa volonté de fusionner les ZBF et les TZR !  
Signez massivement la pétition du SNUDI FO !**

L'inspecteur d'académie du Rhône avait annoncé lors du CSASD du 18 février 2025 la fusion des postes de BREP+ avec les titulaires remplaçants départementaux à la rentrée scolaire 2026 !

**Le nouvel inspecteur d'académie confirme ce projet : dissoudre la BREP+ dans les brigades départementales au nom de la rationalisation des moyens !**

Ce qui guide cette décision, c'est donc bien de faire des économies et non pas l'intérêt du service !

En effet, cette fusion aura pour conséquence la remise en cause des 18 demi-journées de formation et concertation pour les enseignants de REP+ ! Rappelons qu'il y a quelques années, la suppression de la brigade REP+ avait entraîné la fin des 18 demi-journées de formation et de concertation pour les personnels affectés en REP+ et que l'IA-DASEN avait finalement été contraint pour respecter la réglementation de recréer des postes de brigade REP+ ! Dans les départements où cette fusion a été mise en application, les concertations ont disparu, et le nombre de jours de formation a été divisé par 2 !

L'inspecteur d'académie souhaite que les organisations syndicales l'aide à élaborer des règles de mesures de carte scolaire pour les ZBF !

Le SNUDI FO ne se résigne pas et invite tous les professeurs des écoles à signer la pétition ici : <https://forms.gle/QKLbpPCQW3SMrbwj7>

Le syndicat va interpeler les autres organisations syndicales et proposer une mobilisation sur le terrain pour bloquer cette décision !

**Promotion Hors Classe, 3 listes différentes de promus,  
Conséquence de la fin du paritarisme  
Tous les inscrits doivent être promus !**

En préalable le SNUDI FO a rappelé que ces erreurs et attermolements n'auraient pas eu lieu si le paritarisme avait été maintenu avec les CAPD et contrôle des commissaires paritaires.

Juillet : 566 inscrits sur la liste des promus à la hors classe 2025

Août : nouvelle liste où figurent 502 promus (- 60 noms)

Septembre : 3eme liste avec 502 (mais 21 réintégrés en septembre (anciens PE), et 22 ont « disparu » par rapport la liste des promus « d'août »

L'inspecteur d'académie a admis des couacs dans la publication des listes et la communication aux intéressés.

Les 40 promus en moins sur la 2<sup>e</sup> liste sont liés à une erreur de répartition entre les 3 départements de l'académie de Lyon (Ain, Rhône, Loire). L'Ain n'avait pas été doté suffisamment.

Puis, des erreurs ont été commises sur la prise en compte de l'AGS, puisque dans la 2<sup>e</sup> liste a fait disparaître tous les PE qui avaient été instituteurs. Ainsi ces derniers se sont retrouvés avec une AGS dans le corps de PE, celle dans le corps des instituteurs n'ayant pas été prise en compte !

Enfin la 3<sup>e</sup> liste publiée en septembre a remis les anciens instituteurs dans le classement des promus !

Le SNUDI FO a pointé des changements incompréhensibles au sein des différents classements. L'IA a demandé au syndicat de faire remonter les situations.

Autre problème, les enseignants concernés par les divers changements n'ont pas été avertis. Pire, les enseignants figurant sur la liste d'août ont perçu leur traitement comme s'ils étaient effectivement passés à la hors classe ! Ils devront donc rembourser le trop-perçu !

Le SNUDI FO a revendiqué l'inscription au tableau des promus à la hors classe 2025 de tous les enseignants ayant figuré sur les 3 tableaux.

L'IA a indiqué ne pas pouvoir accéder à cette revendication, il n'a pas la main sur le contingent des promus.

La FNEC FP FO ira porter cette revendication auprès de la rectrice, car elle ne peut se contenter que les 18 non promus soient prioritaires pour l'an prochain pour l'inscription le tableau Hors-Classe !

**Multiplication des temps de formation :**  
**Les obligations de services des enseignants doivent être respectées !**  
**Les directeurs ne sont pas des PEMF ou des CPC !**

Le SNUDI FO a dénoncé les sollicitations faites aux directeurs pour former leurs collègues ... en plus du fait que nos collègues ne sont pas titulaires du CAFIPEMF, cela leur rajoute un accroissement de leurs tâches et crée une tension particulière pour ceux qui ne sont pas déchargés.

- Les directeurs 12 jours de décharges n'ont plus rien à enlever
- 2 heures de sensibilisation Maths et Filles / et une formation PHARE à la demande de la rectrice à dispenser par les directeurs
- À cela peut se rajouter une participation au conseil école collège en milieu rural
- D'autres collègues sont sollicités pour des formation EVARS

Les adjoints sont également fortement sollicités et inscrits d'autorité à des formations qui dépassent largement les 18 heures réglementaires :

- Explosion des heures de formation (prises sur les heures personnelles, les heures de conseils de maitres, les heures de conseil de cycle sans demander d'enlever)
- les plans français et maths
- les suivis des jeunes enseignants jusqu'aux T5 !

Autre problème, la multiplication des jours de récupération en REP+ et un nombre croissant de mercredis mobilisés pour les formations REP+ !

L'inspecteur d'académie a indiqué qu'il fallait faire preuve de souplesse ... le SNUDI FO s'adressera à lui par écrit pour qu'il rappelle aux IEN la réglementation concernant les ORS et la nécessité de respecter les 18H dédiées à la formation !

Pour les formations REP+ les mercredis, l'IA a justifié cela par la nécessité de pouvoir réunir plusieurs professions pour des formations enseignants / ATSEM / AESH ...

### **Carte scolaire : le SNUDI FO demande la baisse du nombre d'élèves par classe**

Le SNUDI FO a remis à l'inspecteur d'académie le courrier de décembre 2025 avec des propositions de seuils améliorés :

Repères ouvertures/ fermetures en vigueur actuellement :

	Seuils	Ordinaire	REP	REP+	DIF	Ecoles 1 à 3 classes
Maternelle	Fermeture	29	25	25	25	29
	Ouverture	31	+29	27	29	31
Elémentaire	Fermeture	26	26	26	24	8/23/25
	Ouverture	27			26	27/27/27
GS	Ouverture/	24	14/15	14/15	24	24
CP	Fermeture		12/13	12/13		
CE1			12/13	12/13		

Nos revendications :

	Seuils	Ordinaire	REP	REP+	DIF	Ecoles 1 à 3 classes
Maternelle	Ouverture	27	25	24	25	20
Elémentaire	Ouverture	26	25	24	25	20
GS /	Maximum	24	14	14	24	20
CP			12	12		
CE1			12	12		

Par ailleurs, le SNUDI FO a demandé que les directeurs d'écoles DIF bénéficient d'une décharge de direction basée sur le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 (même si ce dédoublement n'est pas effectif dans les faits). Ce qui compenserait la difficulté de l'exercice de leurs missions en lien avec le classement de leur école.

Un groupe de travail du CSASD sur les seuils se tiendra le jeudi 16 octobre 2025 et un CSASD le lundi 3 novembre pour entériner de nouveaux seuils pour le Rhône

### **Alerte sur le dysfonctionnement dans certaines circonscriptions**

Le SNUDI FO a tenu à rappeler l'alerte sur une circonscription du Rhône et pour laquelle la Rectrice d'académie avait pris l'engagement de mettre en place une procédure sécurisée pour recueillir les témoignages de collègues.

Autre alerte portée sur une autre circonscription du département !

L'IA a pris note des ces informations...